



Fontenay-
aux-Roses

Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 092-269200374-20240405-DEL2024_08A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 27 mars 2024

N° 2024_08

Nomenclature acte : 7.1.2

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 16
Démissionnaire : 1
Présents : 10
Représentés : 1

Votes pour : 11
Voter contre : 0
Abstention : 0

L'An deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le vingt-deux mars deux-mille-vingt-quatre, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Anne BULLET, Vice-présidente.

Présents : A. BULLET, Z. KEFIFA, N. SAUCY, A-M. MERCADIER, D. LAFON, G. REIGADA, J-Y. SOMMIER, A. BON, M. FORNIER, S. LE BEUZE

Absents représentés : L. VASTEL (par A. BULLET)

Absents excusés : P. KATHOLA, D. DELATTRE, S. BOUALI, E. CATON.

Démissionnaire : J. LECLERCQ

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 1612-13

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9

Vu le Compte Administratif 2023 ci annexé,

Après que le Président s'est retiré,

Le rapporteur entendu,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 092-269200374-20240405-DEL2024_08A-DE

Article 1 : d'approuver les réalisations suivantes du Compte Administratif 2023 du CCAS :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	1 178 984,55 €	11 927,36 €
Recettes :	1 242 258,34 €	31 617,80 €

Soit un résultat de fonctionnement à reporter de 63 273,79 €

Soit un résultat d'investissement à reporter 19 690,44 €

PRESENTATION PAR CHAPITRE :**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	Montant	VOTES
011 – charges à caractère général	375 209,62 €	Pour à l'unanimité
012 – charges de personnel et frais assimilés	756 019,69 €	Pour à l'unanimité
65 – autres charges de gestion courante	34 244,77 €	Pour à l'unanimité
67 – charges exceptionnelles	10 936,47 €	Pour à l'unanimité
042 - transfert entre sections	2 574,00 €	Pour à l'unanimité

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	Montant	VOTES
013 – atténuation de charges	00,00 €	Pour à l'unanimité
70 – produit des services	330 276,92 €	Pour à l'unanimité
74 – dotations, subventions et participations	779 388,40 €	Pour à l'unanimité
75 – autres produits de gestion courante	1,06 €	Pour à l'unanimité
77 – produits exceptionnels	13 754,70 €	Pour à l'unanimité
002 – résultat de fonctionnement reporté	118 837,26 €	Pour à l'unanimité

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	Montant	VOTES
20 – immobilisations incorporelles	10 319,00 €	Pour à l'unanimité
21 – immobilisations corporelles	1 608,36 €	Pour à l'unanimité

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	Montant	VOTES
040 - transfert entre sections	2 574,00 €	Pour à l'unanimité
001 – excédent reporté	29 043,80 €	Pour à l'unanimité

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SCG de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents


Fontenay-aux-Roses le **05 AVR. 2024**



POUR EXTRAIT CONFORME
Laurent VASTEL
Président du CCAS

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le ...05/04/2024.....
Publication/Affichage le.....05/04/2024...

Le Président du CCAS





REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE dont la population est de 3500
habitants et plus - CCAS FONTENAY-AUX-ROSES (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26920037400016

POSTE COMPTABLE : FONTENAY-AUX-ROSES

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET CCAS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	19
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	20
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	21
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	23
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	24
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	25

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 92032	CCAS FONTENAY-AUX-ROSES BUDGET CCAS	CA 2023
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	25389
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	243
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	46.34	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	48.93	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64.26	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**B****POUR MEMOIRE(1)**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 178 984,55	G	1 123 421,08
	Section d'investissement	B	11 927,36	H	2 574,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	118 837,26 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	29 043,80 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 190 911,91	= G+H+I+J	1 273 876,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 178 984,55	= G+I+K	1 242 258,34
	Section d'investissement	= B+D+F	11 927,36	= H+J+L	31 617,80
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 190 911,91	= G+H+I+J+K+L	1 273 876,14

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	412 340,00	239 892,86	135 316,76	0,00	37 130,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	780 000,00	751 535,76	4 483,93	0,00	23 980,31
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	56 000,00	22 071,64	12 173,13	0,00	21 755,23
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 248 340,00	1 013 500,26	151 973,82	0,00	82 865,92
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	13 000,00	10 936,47	0,00	0,00	2 063,53
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 261 340,00	1 024 436,73	151 973,82	0,00	84 929,45
023	Virement à la section d'investissement (2)	45 732,20				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 574,00	2 574,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		48 306,20	2 574,00			45 732,20
TOTAL		1 309 646,20	1 027 010,73	151 973,82	0,00	130 661,65
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	401 000,00	300 434,82	29 842,10	0,00	70 723,08
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	789 808,94	777 263,95	2 124,45	0,00	10 420,54
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,06	0,00	0,00	-1,06
Total des recettes de gestion courante		1 190 808,94	1 077 699,83	31 966,55	0,00	81 142,56
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	13 754,70	0,00	0,00	-13 754,70
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 190 808,94	1 091 454,53	31 966,55	0,00	67 387,86
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 190 808,94	1 091 454,53	31 966,55	0,00	67 387,86
Pour information		(3) 118 837,26				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 800,00	10 319,00	0,00	2 481,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 550,00	1 608,36	0,00	62 941,64
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	77 350,00	11 927,36	0,00	65 422,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	80 350,00	11 927,36	0,00	68 422,64
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	80 350,00	11 927,36	0,00	68 422,64
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	45 732,20			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	2 574,00	2 574,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	48 306,20	2 574,00		45 732,20
	TOTAL	51 306,20	2 574,00	0,00	48 732,20

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	au 31/12	
					Crédits annulés
	Pour information	(2) 29 043,80			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	375 209,62		375 209,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	756 019,69		756 019,69
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	34 244,77		34 244,77
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 936,47	0,00	10 936,47
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 574,00	2 574,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 176 410,55	2 574,00	1 178 984,55
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	10 319,00	0,00	10 319,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 608,36	0,00	1 608,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		11 927,36	0,00	11 927,36
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	330 276,92		330 276,92
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	779 388,40		779 388,40
75	Autres produits de gestion courante	1,06	0,00	1,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	13 754,70	0,00	13 754,70
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 123 421,08	0,00	1 123 421,08
Pour information				118 837,26
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 574,00	2 574,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	2 574,00	2 574,00
Pour information				29 043,80
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	412 340,00	239 892,86	135 316,76	0,00	37 130,38
604	Achats d'études, prestations de services	224 520,00	153 639,10	56 935,63	0,00	13 945,27
60623	Alimentation	18 600,00	17 942,33	458,06	0,00	199,61
60632	Fournitures de petit équipement	5 500,00	1 502,93	0,00	0,00	3 997,07
60636	Vêtements de travail	4 500,00	65,49	0,00	0,00	4 434,51
6068	Autres matières et fournitures	700,00	0,00	100,00	0,00	600,00
6132	Locations immobilières	16 030,00	12 473,49	0,00	0,00	3 556,51
6135	Locations mobilières	48 284,50	25 870,73	4 541,00	0,00	17 872,77
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	10,87	0,00	0,00	989,13
6156	Maintenance	242,93	0,00	0,00	0,00	242,93
6182	Documentation générale et technique	207,07	0,00	207,07	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	1 595,29	595,00	0,00	2 809,71
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	1 612,50	0,00	0,00	-1 612,50
6232	Fêtes et cérémonies	28 700,00	9 765,00	18 920,00	0,00	15,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6247	Transports collectifs	-14 434,50	65,50	0,00	0,00	-14 500,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	7 267,99	0,00	0,00	-7 267,99
6262	Frais de télécommunications	5 690,00	705,74	0,00	0,00	4 984,26
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1,05	0,00	0,00	-1,05
6281	Concours divers (cotisations)	10 000,00	7 361,78	2 060,00	0,00	578,22
62871	Remb. frais à la collectivité rattach.	51 500,00	0,00	51 500,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	13,07	0,00	0,00	4 986,93
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	780 000,00	751 535,76	4 483,93	0,00	23 980,31
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	414 000,00	299 049,48	0,00	0,00	114 950,52
6331	Versement mobilité	6 940,00	9 409,00	0,00	0,00	-2 469,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 420,00	5 305,64	0,00	0,00	-2 885,64
64111	Rémunération principale titulaires	144 585,00	139 996,30	801,75	0,00	3 786,95
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 046,00	4 750,59	0,00	0,00	295,41
64118	Autres indemnités titulaires	24 760,00	62 889,14	0,00	0,00	-38 129,14
64131	Rémunérations non tit.	120 967,00	150 687,11	0,00	0,00	-29 720,11
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	37 400,00	50 793,00	0,00	0,00	-13 393,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	8 726,00	19 381,79	0,00	0,00	-10 655,79
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 500,00	7 578,84	3 682,18	0,00	238,98
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 156,00	1 038,45	0,00	0,00	117,55
6472	Prestations familiales directes	0,00	656,42	0,00	0,00	-656,42
64731	Allocations chômage versées directement	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	56 000,00	22 071,64	12 173,13	0,00	21 755,23
6541	Créances admises en non-valeur	1 529,16	1 529,16	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	4 210,00	0,00	0,00	0,00	4 210,00
6562	Aides	50 260,84	18 841,55	12 173,13	0,00	19 246,16
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	0,00	1 700,00	0,00	0,00	-1 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,93	0,00	0,00	-0,93
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 248 340,00	1 013 500,26	151 973,82	0,00	82 865,92
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	13 000,00	10 936,47	0,00	0,00	2 063,53
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	76,44	0,00	0,00	-76,44
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	13 000,00	10 860,03	0,00	0,00	2 139,97
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 261 340,00	1 024 436,73	151 973,82	0,00	84 929,45
023	Virement à la section d'investissement	45 732,20	0,00			45 732,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	2 574,00	2 574,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	2 574,00	2 574,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		48 306,20	2 574,00			45 732,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		48 306,20	2 574,00			45 732,20

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restes à réaliser)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 309 646,20	1 027 010,73	151 973,82	0,00	130 661,65
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉTAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	401 000,00	300 434,82	29 842,10	0,00	70 723,08
706	Prestations de services	401 000,00	300 434,82	29 842,10	0,00	70 723,08
73	impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	789 808,94	777 263,95	2 124,45	0,00	10 420,54
7473	Participat° Départements	36 500,00	44 701,14	1 378,32	0,00	-9 579,46
7474	Participat° Communes	753 308,94	733 308,94	0,00	0,00	20 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	-746,13	746,13	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,06	0,00	0,00	-1,06
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1,06	0,00	0,00	-1,06
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 190 808,94	1 077 699,83	31 966,55	0,00	81 142,56
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	13 754,70	0,00	0,00	-13 754,70
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	13 724,30	0,00	0,00	-13 724,30
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	30,40	0,00	0,00	-30,40
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 190 808,94	1 091 454,53	31 966,55	0,00	67 387,86
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 190 808,94	1 091 454,53	31 966,55	0,00	67 387,86
Pour information		118 837,26				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	12 800,00	10 319,00	0,00	2 481,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	12 800,00	10 319,00	0,00	2 481,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	64 550,00	1 608,36	0,00	62 941,64
2182	Matériel de transport	58 000,00	0,00	0,00	58 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 940,03	1 608,36	0,00	331,67
2184	Mobilier	559,97	0,00	0,00	559,97
2188	Autres immobilisations corporelles	4 050,00	0,00	0,00	4 050,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		77 350,00	11 927,36	0,00	65 422,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		80 350,00	11 927,36	0,00	68 422,64
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		80 350,00	11 927,36	0,00	68 422,64
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre. DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent' invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
Total des recettes financières		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	45 732,20			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	2 574,00	2 574,00		0,00
28182	Matériel de transport	1 932,00	1 932,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	642,00	642,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		48 306,20	2 574,00		45 732,20
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		48 306,20	2 574,00		45 732,20
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		51 306,20	2 574,00	0,00	48 732,20
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		29 043,80			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €			2017-07-03
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	14/12/2023
L	Voitures	10	14/12/2023
L	Camions et véhicules industriels	8	14/12/2023
L	Mobilier	12	14/12/2023
L	Matériel bureau électronique/électrique	6	14/12/2023
L	Matériel informatique	3	14/12/2023
L	Matériels classiques	8	14/12/2023
L	Coffre-fort	30	14/12/2023
L	Equipements garage, ateliers	15	14/12/2023
L	Equipements des cuisines	12	14/12/2023
L	Equipements sportifs	12	14/12/2023
L	Frais d'études	5	14/12/2023
L	Frais études relatifs aux documents d'urbanisme	10	14/12/2023
L	Subvention d'équipement versée aux pers privées	5	14/12/2023
L	Subvention équipement versée aux pers publiques	10	14/12/2023
L	Subvention équipement versée finançant un projet dinfrastructure d'intérêt national	40	14/12/2023
L	Matériel et ouillage de voirie	10	14/12/2023
L	Installation et matériel de chauffage	20	14/12/2023
L	Appareils de levage, ascenceurs	30	14/12/2023
L	Plantations	20	14/12/2023
L	Bâtiments légers, abris	15	14/12/2023
L	Agencement et aménagement de terrains	25	14/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

CCAS FONTENAY-AUX-ROSES - BUDGET CCAS - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attache	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		4,00	8,00	12,00	7,00	3,00	10,00
Agent social	C	1,00	5,00	6,00	3,00	3,00	6,00
Agent social principal de 2eme classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant socio-educatif	A	0,00	3,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7,00	8,00	15,00	10,00	3,00	13,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple, emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CCAS FONTENAY-AUX-ROSES - BUDGET CCAS - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 QTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1* : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, *10 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
Autres				
06/04/2023 - Participation dispositif FSL	Conseil Départemental des Hauts de Seine	Conseil Départemental des Hauts de Seine	Collectivité territoriale	5 954,79

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
UNCCAS	01/02/2023	Cotisation annuelle	865,99

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

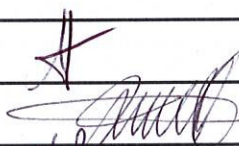
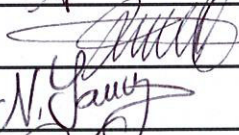
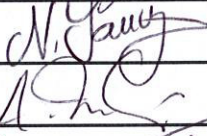
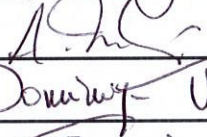
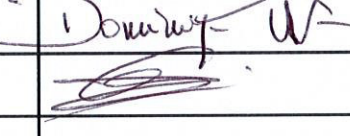
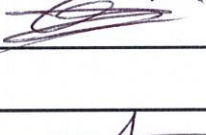
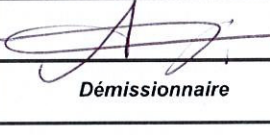
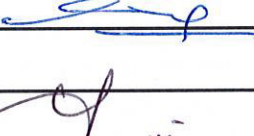
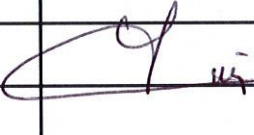
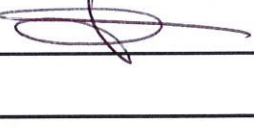
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A Fontenay-aux-Roses, le 28 mars 2024
 Les membres de l'assemblée délibérante

01 - Laurent VASTEL	
02 - Anne BULLET	
03 - Zahira KEFIFA	
04 - Nathalie SAUCY	
05 - Anne-Marie MERCADIER	
06 - Dominique LAFON	
07 - Gabriela REIGADA	
08 - Pierre KATHOLA	
09 - Jean-Yves SOMMIER	
10 - Josette LECLERCQ	Démissionnaire
11 - Annette BON	
12 - Danielle DELATTRE	
13 - Michel FORNIER	
14 - Safia BOUALI	
15 - Stéphanie LE BEUZE	
16 - Maryse LAGARDE	
17 - Elodie CATON	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le **05/04/2024**

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.